



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

Le 22 juin 2015 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Murielle LE REST, maire, suite aux convocations individuelles adressées à chaque membre.

Présents : Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Corinne COLLET, Jacques SALAÛN, Arlette JAHKE, Marie-Louise RIVALAIN, Loïc TANDE, Christophe PIOLIN, Donald GELOT, Christelle FLATRES, Christelle SAMSON, Mickaël GOURIER, Eliette DUFLEIT, Ronan CORBIHAN, Stéphane ORIERE

Secrétaire de séance : Donald GELOT

La séance déclarée ouverte par la Maire et le compte-rendu de la dernière séance étant approuvé, les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Convention de partenariat Festival des Rias 2015

Arlette JAHKE présente la convention de partenariat relative au Festival des Rias 2015 à signer entre la Cocopaq, le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau et la Commune qui accueille une programmation artistique dans son espace public les 28 et 29 août 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à signer la convention de partenariat relative au Festival des Rias 2015.

Convention avec la Cocopaq pour la base livres Electre

Arlette JAHKE propose de renouveler la convention avec la Cocopaq relative à l'accès de la bibliothèque municipale à la base livres electre.com.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à signer la convention relative à l'accès à la base livres electre.com.

Convention avec Book Hémisphères

Arlette JAHKE présente la convention relative à la collecte de livres avec Book Hémisphères, association entreprise d'insertion loi 1901 située à KERVIGNAC. Un bac de dépôt de livres sera installé à la mairie. Ce service est gratuit et reductible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à signer la convention de partenariat avec Book Hémisphères.

Transfert au SDEF de la compétence maintenance éclairage public

Jean-Yves LE COZ présente la proposition de transfert de compétence au SDEF concernant la maintenance de l'éclairage public, pour un coût annuel de 2304 € dont 1344 € à la charge de la commune.

Christophe PIOLIN souhaite que les heures d'éclairage soient réglées correctement afin de faire des économies.

Jean-Yves LE COZ explique que :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-17 et L1321-9,
- vu les articles 2.2 et 4.2 des statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF),
- par délibération en date du 12 juin 2013, avant sa dissolution, le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Quimperlé a transféré la compétence « travaux neufs des installations d'éclairage public » au SDEF et a laissé la compétence « maintenance » à la charge des communes
- la Commune de LOCUNOLE assurant la maîtrise d'ouvrage de la maintenance des installations d'éclairage public souhaite que ce service soit pris en charge par le SDEF.

Il est donc proposé de transférer cette compétence au SDEF au titre de ses compétences à la carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « entretien et maintenance des installations d'éclairage public » au SDEF.

Conformément à l'article 6 des statuts du SDEF, le transfert prend effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire.

Subventions 2015 aux associations

Suite à la présentation faite par Corinne COLLET, suivant la proposition de la commission communale « affaires sociales – vie associative » réunie le 2 juin 2015, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité les subventions suivantes aux associations :

ACPG-CATM	200 €
ADMR ELLE ISOLE	600 €
AMICALE LAÏQUE	600 €
CLUB DES AINES	400 €
COMITE DES FETES DE LOCUNOLE	800 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000 €
DANSAL GWENER NOZ	300 €
DIAOUL MOTORS	400 €
JOYEUX ARTISANS	400 €
LOCUNOLE SPORTS	1 900 €
ROUTENNOU AN DIAOUL	400 €
SOLIDARITE TRANSPORT	400 €
ADAPEI	33 €
AFM	33 €
APAJH	50 €
ASS SPORTIVE LYCEE KERNEUZEC	70 €
CRECHE CAPUCINE	70 €
CROIX BLEUE	33 €
CROIX D'OR	33 €
CROIX ROUGE	33 €
DDEN	50 €
EAU & RIVIERES DE BRETAGNE	33 €
FNATH	33 €
FOYER COLLEGE VILLEMARQUE	70 €
JARDINIERS AMATEURS	70 €
JUDO TREMEVEN	70 €
LE FAOJET GYM	33 €
LES NAGEURS DES 3 RIVIERES	70 €
RESTAURANTS DU CŒUR	70 €
SECOURS CATHOLIQUE	70 €
SECOURS POPULAIRE	70 €
SOLIDARITE PAYSANS	50 €
UNION SPORTIVE BANNALECOISE	70 €

Demande de désaffectation de la chapelle du Folgoët

Suite à la demande du 25 novembre 2014 et à l'avis favorable de Mgr GUENELEY, administrateur apostolique, en date du 24 février 2015, Murielle LE REST propose au conseil municipal de demander à M. le Préfet du Finistère la désaffectation de la chapelle Notre Dame du Folgoët.

Elle rappelle que cette demande a déjà été effectuée par les municipalités précédentes et que la chapelle est fermée et interdite au public. Le projet s'inscrit dans une démarche de préservation du patrimoine, avec en priorité la mise hors d'eau de l'édifice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à l'unanimité à M. le Préfet du Finistère la désaffectation de la chapelle Notre Dame du Folgoët.

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2014

La Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2014, qui n'appelle aucune observation particulière.

Jacques SALAÛN note toutefois que le pourcentage de perte est de 16%.

Questions diverses

- Jacques SALAÜN informe le conseil municipal que le PEdT sera présenté au conseil d'école le 23 juin, puis transmis en Préfecture et à l'Inspection Académique, et permettra à la Commune de bénéficier des fonds de l'Etat. Un bilan de l'année scolaire sera fait lundi 29 juin avec les animateurs des TAP. Un questionnaire avait été transmis aux enfants et aux familles qui n'ont fait aucune observation particulière. Il rappelle que les horaires choisis pour les TAP sont adaptés aux besoins des enfants, que les horaires extrêmes n'ont pas été modifiés et que globalement l'année scolaire s'est bien passée. Le comité de pilotage se réunira régulièrement.
Christelle SAMSON demande qu'un bilan soit présenté en commission des affaires scolaires.
- Stéphane ORIERE souhaite connaître la procédure pour la numérotation des habitations de Coatavy et La Croix Rouge.
Jean-Yves LE COZ répond que la numérotation a été réalisée à Bélénou et Lann Bricou. La numérotation des habitations va se poursuivre dans le reste de la Commune, prioritairement dans les villages importants.

La séance est close à 20 h 55.